

### Les conditions générales de vente :

Les conditions de vente générales sont définies par l'article L.441-6 du code du commerce.

Les clauses dans les CGV :

- **Clause n°1 : Objet**

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Poly Event et de son client dans le cadre de la vente de nos différentes marchandises.

- **Clause n°2 : Prix**

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande, ils sont libellés en euros et calculés en hors taxe, ils seront majorés du taux de TVA.

- **Clause n°3 : Rabais et ristourne**

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que Poly Event serait amenée à octroyer.

- **Clause n°4 garantie:**

Tous les produits de la société Poly Event sont garantis 1 an sur les défauts ou erreurs de fabrication à compter de la date de livraison.

Les obstacles, bâches de glisse, les parties sauts, les sangles, les velcros, les surfaces de grimpe, ne sont garantis que 3 mois. L'usure et dommages dus à la négligence, l'abus ou manquement des instructions Poly Event ne sont pas pris en garantie. La responsabilité de Poly Event ne saurait être engagée dans les cas de dommages corporels ou incorporels causés directement ou indirectement par le produit à un utilisateur ou au personnel exploitant le produit, ou au public. Lors d'un incident sur un de nos produits, un compte rendu doit nous être envoyé avec photos avant toute intervention ou action sur le jeu.

- **Clause n°5 : Modalités de paiement**

Les modalités de paiement au sein de la société Poly Event sont les suivantes:

- Paiement comptant pour toute récupération ou envoi de marchandise
- Aucune réservation n'est possible sans devis signé et paiement d'un acompte d'au minimum 50%
- Aucune structure hors stock ne peut être lancée en production sans réception d'un acompte de 50%
- Tout devis signé engage le paiement dans un délai de 7 jours à réception de ce dernier.

**Mode de paiement:**

Le règlement des commandes s'effectue soit par chèque ou virement.

En cas de règlement par chèque le client devra patienter 20 jours avant envoi ou récupération de la marchandise.

Seules les Mairies sont autorisées à payer par bon administratif. Toute marchandise ne peut être envoyée sans réception de ce bon administratif.

La Société Poly Event permet également le paiement par lettre de crédit documentaire sous réserve qu'elle soit irrévocable et confirmée.

- **Clause n°6 : Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à Poly Event une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légale. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

- **Clause n°7 : Clause résolutoire**

« Déterminer une durée après l'application de la clause de retard de paiement », si l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Poly Event.

- **Clause n°8 : Clause de réserve de propriété**

La société Poly Event conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Poly Event se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

- **Clause n°9 : Livraison**

La livraison est effectuée : soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur à notre entrepôt de Chennevières-sur-Marne.

Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le questionnaire de livraison envoyé après la réception du paiement.

- **Clause n°10 : Enlèvement**

Le client s'engage, en cas d'enlèvement en nos entrepôts, à prendre livraison de la commande dans un délai de 10 jours suivant l'avis de mise à disposition de la marchandise. Faute de prendre livraison dans ce délai, nous pourrions, à notre gré : soit considérer la vente comme résiliée de plein droit, conformément à l'**article 1657 du Code Civil**, sans aucune formalité et sans préjudice de tous dommages et intérêts. Nous pourrions alors disposer de la marchandise au profit d'un tiers; soit mettre en demeure le client par simple lettre recommandée d'avoir à enlever la marchandise et, à défaut, sous quarante-huit heures, de procéder à son entreposage en un lieu choisi par nous, conformément à l'**article 1264 du Code Civil**. La facture correspondante à cette marchandise sera alors adressée au client et deviendra exigible immédiatement, plus les frais d'entreposage.

- **Clause n°11 : Force majeure**

La responsabilité de Poly Event ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

- **Clause n°12 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Créteil (94).

- **Clause n°13 : Réclamation**

Toutes réclamations liées au transport ou à ses conséquences doivent être effectuées à la société Poly Event ainsi qu'à la société de transport en question par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans les 3 (trois) jours suivants la réception des marchandises et de la facture en cas de casse ou matériaux endommagés. En cas de non livraison, la réclamation doit être formulée dans un délai de 7(Sept) jours.

**Toute réclamation sur la qualité des produits ne peut être instruite que si elle a été préalablement formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de 8 (huit) jours francs qui suivent la date de réception de la marchandise. Passé ce délai, toute réclamation ne pourra être acceptée. La marchandise acceptée sans réserve par le destinataire au moment de la livraison est réputée arrivée en bon état et dans son intégralité (nombre de pièces, en conformité par rapport à la commande, etc.). Aucune réclamation ne pourra être prise en charge par Poly Event et la responsabilité de Poly Event ne saurait être engagée.**

Toutefois, le retour des marchandises ne sera accepté que si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le motif précis du refus doit être indiqué pour chaque marchandise présumée défectueuse.
2. Le retour doit être effectué dans l'emballage d'origine, la marchandise étant complète et en bon état avec ses accessoires consommables et notices, aux frais de l'acheteur.
3. La marchandise ne doit avoir subi aucune détérioration pour quelque cause que ce soit, notamment au cours des opérations de stockage, de contrôle, de démonstration ou de utilisation.
4. L'acheteur ne doit avoir apporté aucune modification à la marchandise, ni avoir utilisé la marchandise d'une façon irrégulière ou non conforme.
5. Tout retour de marchandise, quelle qu'en soit la raison, doit être fait en port payé par l'expéditeur.